

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

**Séance ordinaire du 20 Février 2014**

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : 10

Nombre de voix : 13

L'an deux mille quatorze le vingt février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances. Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Sylvain PRATI, Bernard WEITTEN, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Dominique LEBRUN, Valérie LLORENS, Laurent RIEFFEL.

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE qui a donné procuration à Carole BOLLARO.

Thierry LEGER qui a donné procuration à Fabien KILLIAN.

Sandrine LIEGAUT qui a donné procuration à Didier BRANZI.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

**POINT 1**

***Plan de financement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.***

Le maire expose à l'ensemble du conseil municipal le plan de financement retraçant les demandes de subventions en vue du financement du projet ainsi que l'auto financement qui sera réalisé par la commune pour le bouclage de l'opération envisagée. Celui-ci se présente comme suit :

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 377 600,00 €</b>
---------------------------	-----------------------

**SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL 57**

Projet PHARE / PACTE II	76 680,00 €
Subvention complémentaire CG	20 000,00 €
Abonnement Départemental	120 000,00 €

<b>TOTAL CONSEIL GENERAL</b>	<b>216 680,00 €</b>
------------------------------	---------------------

<b>SUBVENTION CONSEIL REGIONAL</b>	<b>50 000,00 €</b>
------------------------------------	--------------------

**AUTRES SUBVENTIONS**

DETR	325 125,00 €
FNADT volet territorial	150 000,00 €
(subvention européenne si éligibilité – FEADER)	(100 000,00 €)

<b>TOTAL AUTRES SUBVENTIONS</b>	<b>475 125,00 €</b>
---------------------------------	---------------------

<b>Communauté de Communes de l'ARC MOSELLAN</b>	<b>60 000,00 €</b>
---	--------------------

<b>TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>801 805,00 €</b>
--	---------------------

<b>SOLDE A FINANCER</b>	<b>575 795,00 €</b>
-------------------------	---------------------

<b>AUTOFINANCEMENT PAR LA COMMUNE</b>	<b>575 795,00 €</b>
---------------------------------------	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 377 600,00 €</b>
---------------------------	-----------------------

La commune s'engage à compléter le financement si une subvention n'étaient pas attribuée.  
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce plan de financement.

**POINT 2**

***Validation CAO et attribution de marchés de travaux pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.***

Le Conseil Municipal de Metzervisse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

VU les projets de marchés de travaux,

VU les procès verbaux d'ouverture et de jugement des offres du 19 février 2014 .

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

CONSIDERANT que les offres présentées remplissent toutes les qualités requises pour mener à bien la construction du projet susvisé,

*Le Maire entendu,*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :*

**Article 1 :** d'attribuer les marchés de travaux suivants :

Bureau d'études pour travaux :	<b>TECHNE</b>	<b>14 000,00 € HT.</b>
Contrôle technique de la construction :	<b>APAVE</b>	<b>5 680,00 € HT.</b>
Coordination sécurité :	<b>HOME CONCEPT SECURITÉ</b>	<b>3 555,00 € HT.</b>
Architectes :	<b>BLASER &amp; SCHOTT</b>	<b>148 000,00 € HT.</b>

**Article 2 :** autorise le maire à signer les marchés correspondants.

**POINT 3**

***Achat véhicule***

Le maire signale à l'assemblée que vu l'augmentation des charges de travail et du personnel il est nécessaire de doter les services techniques d'un véhicule type utilitaire supplémentaire.

Ce véhicule devra permettre aux employés communaux de transporter les différents matériels dont ils ont besoin pour leurs activités.

Un véhicule de faible kilométrage et de bonne occasion pouvant rendre service à la commune pendant un grand nombre d'années est disponible.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :*

➤ DECIDE d'acquérir un véhicule de type CITROEN BERLINGO, de bonne occasion, mis en circulation le 19/12/2012 pour un montant de 7500 €HT.

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

**POINT 4**

***Lotissement « Les Vallons 2 » - ventes des parcelles.***

La maire rappelle,

la commune de METZERVISSE a fait l'acquisition de la parcelle 141 section 42 d'une contenance de 3 029 m<sup>2</sup> dans le but d'y aménager un lotissement communal dénommé « Les Vallons 2 ». Celui-ci est divisé en 4 parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise le maire à effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de ce lotissement.

- fixe le prix des parcelles à 160 € le m<sup>2</sup>, à l'exception de la servitude de tréfonds établie sur le lot 4 (environ 63 m<sup>2</sup>) pour laquelle le tarif est ramené à 80 € le m<sup>2</sup>.

Les ventes se feront par actes administratifs. Didier BRANZI, premier adjoint, représentera la commune pour la signature de ces actes.

**POINT 5**

***Délibération spéciale***

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2013 dans la limite de **260 578 €** à l'unanimité comme suit :

- compte 2315 Installations, matériels, outillages techniques : **20 000 €**

**POINT 6**

***Bus 9 places***

Délibération reportée.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

**POINT 7**

***Modification du règlement du jardin du souvenir – article 6***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ DECIDE :

- que la table destinée au jardin du souvenir ne comportera que les noms des personnes dont les cendres ont été dispersées.
- que l'inscription de l'identité des défunt sur cette table sera à la charge des familles.
- que les écritures sur cette table ne devront pas dépasser 20 mm pour les majuscules et 15 mm pour les minuscules.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide la modification du règlement.

**POINT 8**

***Maison 4 Grand' rue – modification Taux de TVA.***

Par délibération en date du 23 juillet 2013, la municipalité avait décidé de reprendre la parcelle 62 Section 2, lieu-dit 4, Grand' Rue à METZERVISSE acquise par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine par délibérations en date du 04 décembre 2008 et du 20 juillet 2010.

En raison de l'application du nouveau taux de TVA au 01 janvier 2014, il convient de recalculer le montant des taxes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à modifier l'acte administratif en appliquant les nouveaux taux.

Didier BRANZI, premier adjoint, représentera la commune pour la signature de cet acte.